

Note de Version Élap Finance v2.3.7.33

Corrections	
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les OCB et OHCB, création automatique des nouvelles natures budgétaires 2024 pour les établissements ne l'ayant pas déjà réalisé ; • Pour les OCB et OHCB, mise à disposition du modèle d'édition de BI 2024 prenant en charge les nouvelles natures budgétaires ; • Le niveau initial du plan de trésorerie n'était pas modifiable dans les BI / BR.
<i>Edition</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'export PDF de l'état de développement de solde n'était pas fonctionnel s'il devait contenir une DV-C.
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les DCO, DCr et DV-C n'étaient pas pris en compte dans le calcul du compte financier et dans les analyses des pièces bloquantes.

Note de Version Élap Finance v2.3.7.37

Corrections	
<i>Edition</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La balance générale par tiers ne totalisait pas correctement le solde crédit.
<i>COFI</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de trésorerie ne tenait pas compte des comptabilités CP/Recette issues de lettrage avec un BE de reprise ; • L'ABE tenait compte de la comptabilité AE en brouillon ; • Pour les OCB, les DV-C pour compte de tiers n'était pas correctement positionnées dans l'EFE, l'EFE détaillé et le plan de trésorerie ; • Pour les OCB, les DCr ayant un impact budgétaire n'était pas correctement affichées dans l'EFE, l'EFE détaillé et le plan de trésorerie générant une fausse erreur de variation de trésorerie.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.